

# MAIRIE DE MANTEYER

## SÉANCE DU 4 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PONS, Maire.

DE-047-2025

Nombre de membres afférents au CM : .....	11
Nombre de membres en exercice .....	10
Nombre de membres présents .....	06
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	09

**Présents :** PONS Michel, IMBERT Joëlle, BETEILLE Nelly, CELCE Chantal, FLEURY Simon, LEVY Claude

**Absents excusés représenté:** BUMAT Vincent (pouvoir à Joëlle IMBERT)  
LE MAGADURE Antoine (pouvoir à Nelly BETEILLE)  
LORIDON Pablito (pouvoir à Claude LEVY)

Date de la convocation  
28/05/2025

**Absent excusé :** PAUCHON Robert

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20250604-047-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Mme Nelly BETEILLE a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : MODIFICATION DE LA DURÉE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE**

**Vu** le Code général de la Fonction Publique,

**Vu** le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

**Vu** l'article 452-42 du code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**Vu** le décret n°2022-581 du 22 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

**Vu** l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

**Vu** la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes,

**Vu** la délibération du Conseil d'administration 29-2019 du CDG 05 en date du 19 septembre 2019 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

**Vu** la convention de participation prévoyance signée entre le CDG 05 et VYV en date du 19 septembre 2019

**Vu** la délibération n°44/2019 du Conseil Municipal en date du 06 décembre 2019 portant adhésion à la convention du CDG05 pour le risque prévoyance

**Considérant que** les taux de cotisation 2025 seront les mêmes en 2026 et de l'intérêt pour la commune de Manteyer de prolonger l'adhésion à la convention de participation pour ses agents,

## Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Décide

**Article 1** : D'approuver la prolongation d'adhésion de la convention d'adhésion prévoyance avec le CDG 05 jusqu'au 31/12/2026.

**Article 2** : d'autoriser le Maire à signer l'avenant de convention et tout acte en découlant.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 9

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Maire



M. PONS